



PASSEURS DE TERRES
Société Coopérative d'Intérêt Collectif
Sous forme de société anonyme à capital variable
Siège social : 20 place des Perrochères 49120 Chemillé en Anjou
844 430 777 RCS ANGERS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 25 OCTOBRE 2020

L'an Deux Mille Vingt
Le vingt-cinq octobre,

La société coopérative d'intérêt collective (SCIC), sous forme de société anonyme, à capital variable, dénommée « Passeurs de Terres » a organisé son Assemblée Générale à distance en raison du contexte sanitaire.

Ordre du jour

- **Rappel des conditions de votes**
- **Approbation du rapport de gestion et des comptes annuels**
- **Affectation du résultat comptable**
- **Approbation du rapport spécial du Commissaire aux comptes**
- **Élection des membres du Conseil d'Administration**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités**

Rappel des conditions de votes

La première Assemblée Générale de Passeurs de Terres (exercice 2018-2019) était initialement prévue le samedi 3 octobre 2020 à Mûrs-Érigné.

Le 29 septembre, le Préfet de Maine-et-Loire a pris de nouvelles mesures pour freiner l'évolution du virus dont des restrictions sur la limitation du nombre de personnes en réunion à 30 personnes. La SCIC Passeurs de Terres s'est donc vue contrainte d'annuler l'Assemblée Générale du 3 octobre 2020 et réfléchir à la mise en place d'une nouvelle Assemblée Générale à distance.

Le 9 octobre 2020, les sociétaires ont été informés des nouvelles conditions de votes, à savoir, un vote électronique ou un vote à distance, avec possibilité de voter entre le 9 et le 25 octobre 2020.

Le nombre de votes électroniques est de 108 et le nombre de votes à distance est de 12, soit une expression de 120 sociétaires sur un total de 210 sociétaires.

Première résolution – Approbation du rapport et des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 (portant sur la période du 20.11.2018 au 31.12.2019).

L'Assemblée générale, après avoir entendu :

- la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'activité et la situation de la société pendant l'exercice 2018/2019, clos le 31 Décembre 2019 et sur les comptes annuels dudit exercice,
 - la lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels sociaux et sur l'exécution de sa mission au cours dudit exercice,
- approuve les comptes annuels tels qu'ils lui sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces

comptes et résumés dans ce rapport et se soldant par un résultat bénéficiaire de 1 254 €. L'Assemblée donne, en conséquence, quitus aux Administrateurs pour l'exécution de leur mandat pour ledit exercice. L'Assemblée générale prend acte de ce qu'aucune dépense ou charge visée à l'article 39-4 du Code général des impôts n'a été engagée par la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
109	0	11

→ La résolution est adoptée.

Deuxième résolution – Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019

L'Assemblée générale constate que le résultat net comptable à prendre en considération pour l'affectation du résultat est de 1 254 €. L'Assemblée générale décide de l'affecter, conformément à l'article 42 des statuts, de la façon suivante :

- Au compte de réserve légale..... 188 €
- Au compte de fonds de développement..... 250 €
- Au compte de réserve statutaire..... 408 €
- Au compte de réserve spéciale..... 408 €

POUR	CONTRE	ABSTENTION
113	0	7

→ La résolution est adoptée.

Troisième Résolution – Approbation du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées par l'article L. 612-5 du Code de commerce

L'Assemblée générale, après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, prend acte du rapport spécial établi par le Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 612-5 du Code de commerce.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
110	0	10

→ La résolution est adoptée.

Quatrième Résolution – Élection des membres du Conseil d'Administration

L'Assemblée générale renouvelle les fonctions des administrateurs dont les mandats viennent à échéance à cette assemblée et décide de nommer les nouveaux administrateurs proposés par les réunions des collèges.

- Renouvellement des fonctions d'administrateurs :

Nom	Structure	Collège
Patrick You	TDL PDL	A
Elisabeth Guist'hau	Souscripteur 44	D

- Nomination des nouveaux administrateurs :

Nom	Structure	Collège	Coordonnées
Jean Gasnier	TDL PDL (représentant 44)	A	11 rue du 19 mars 1962 44340 Bouguenais
Jacky Gouabault	TDL PDL (représentant 49)	A	La Maussionnière 49370 Bécon les Granits

POUR	CONTRE	ABSTENTION
113	0	7

➔ La résolution est adoptée.

Cinquième Résolution – Formalités

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités nécessaires.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
113	0	7

➔ La résolution est adoptée.

Procès verbal réalisé et approuvé par le Conseil d'Administration du 9 Novembre 2020.